

Documents de travail :

- Projet de PV séance du 28 septembre 2021
- DGH 2022
- Diaporama CTREA
- Synthèse campagne de suivi des décrocheurs – octobre 2021
- Effectifs en apprentissage
- Carte scolaire 2023 : éléments de cadrage et dossier type

Le nouveau chef du SRFD, monsieur Laurent Herbreteau, auparavant directeur de l'EPL de Périgueux-Bergerac, est présenté au cours de ce CTREA.

Les points suivants à l'ordre du jour ont été abordés :

Le SNETAP-FSU demande à ce que les agent.es en attente de leur rémunération pour le travail effectué lors des sessions d'examens 2019 et 2020 reçoivent enfin leur dû. Plus de 1000 agent.es sont concerné.es au niveau national, au moins une vingtaine en région. La situation est intolérable !

1 - Approbation du procès verbal CTREA du 28/09/2021

Le SNETAP-FSU demande à ce que soit rappelé aux chef.fes d'établissement de présenter une délibération en conseil d'administration pour le versement de la prime informatique aux ACB.

2 - Procédures d'orientation :

Pour l'accès en 3ème : la procédure informatique est commune entre le MASA (agri) et le MEN sur l'académie de Poitiers ; mise en place de l'outil « Rafael », catalogue qui recense toutes les offres de formation en apprentissage et qui permet de faire le lien avec Affelnet et Parcoursup

Affelnet (offre post 3eme) : la Draaf se félicite du travail en collaboration avec les services de l'EN et ainsi avoir accès aux 3 académies de Nouvelle-Aquitaine. On compte 20 classes de 3ème dans l'Enseignement Agricole Public en Nouvelle-Aquitaine qui scolarisent 341 élèves.

Concernant les vœux post bac via Parcoursup, en Formation Initiale Scolaire, on assiste à une baisse de 5 %. En formation initiale par apprentissage, la baisse est davantage marquée : - 8 %. De nombreux.ses élèves ont quitté leur formation pour un emploi. Au niveau de la classe de seconde, les redoublements se faisant de plus en plus rares, les élèves arrivent encore plus jeunes, ce qui pourrait expliquer la déperdition et les phénomènes de phobie scolaire en nette hausse. De la 1ère à la terminale Bac Pro, la baisse est de 20 % !

3 - Mise en oeuvre des BTSA rénovés et de "la semestrialisation"

La réforme de la "semestrialisation" est présentée. Il faudrait plutôt l'appeler le "Tout CCF" puisque les BTS sont depuis toujours organisés en semestres. Cette année, elle concerne les BTS TC, technico-commercial et VO, viti-oeno.

15 dossiers de "Tout CCF" ont été déposés : 6 pour le privé (MFR de Richemont, MFR d'Aunis Saintonge, MFR de Vayres, ISNAB (institut supérieur privé catholique de

Villenave-d'Ornon) et 9 pour le public (Blanquefort, Libourne, Limoges, Magnac-Laval, Meymac et Saintes Desclade)

Des établissements ont présenté plusieurs dossiers.

Pour le dossier d'habilitation à la semestrialisation, l'inspection valide et la Draaf examine la conformité. Le SNETAP-FSU fait remarquer la légèreté avec laquelle sont traitées certaines équipes pédagogiques dont les dossiers n'ont pas été validés malgré leur forte implication et qui restent sans explication.

3 établissements ayant déposé un dossier de semestrialisation étaient déjà en expérimentation LMD (sans examen terminal) : Blanquefort, Desclades, Les Vaseix.

Le SNETAP-FSU rappelle que le "Tout CCF" entraîne de nombreux problèmes pour les équipes : annualisation du temps de travail, remise en cause du statut des enseignants, abandon du caractère national du diplôme par la fin de l'examen terminal et risque de dévalorisation d'un diplôme "maison". D'ailleurs, les documents transmis par l'administration sont clairs : cette réforme vise à délivrer des attestations par blocs de compétences. C'est la mort du diplôme à valeur nationale ! L'argument du recrutement est souvent mis en avant par les directions, pour obliger au "Tout CCF" ; ce qui n'est pas valable puisque la semestrialisation ne figurait pas dans Parcoursup. Bien que le "Tout CCF" ait été mis en avant lors des journées portes ouvertes ou sur les outils de communication, les BTSA le proposant, ne recrutent pas davantage que les autres.

4 - Point effectifs scolaire et apprentissage

Dans le public, sur l'année 2021-2022, 212 jeunes ont quitté l'Enseignement Agricole entre septembre et décembre 2021, puis 217 entre janvier et mai 2022. Dans le privé, 533 entre octobre et janvier. 1603 jeunes ont quitté la formation dans laquelle ils.elles étaient inscrit.es. Les causes évoquées : réorientation, apprentissage, conseil de discipline en hausse depuis janvier 2022.

Le décrochage scolaire est plus important dans le privé temps plein (7%) et le privé rythme approprié (11%) que dans le public (6%).

5 - Préparation de la rentrée 2022

Concernant la dotation globale horaire (DGH) pour la rentrée 2022, elle est sensiblement proche de celle de la rentrée 2021. Notons la création attendue d'un poste de proviseur adjoint à Saint-Yriex La Perche. Quelques différences sont observées selon les établissements en fonction des particularités locales. Des établissements perdent de la DGH à cause d'une baisse attendue des effectifs et des effets de seuil. C'est le cas à Venours (remplacement d'un BTSA TC par une classe de 3ème).

La DRAAF affirme donner 20% de DGH supplémentaire par rapport aux grilles horaires pour faire face aux effets de seuil.

Renouvellement de l'expérimentation réalisée l'an dernier pour l'option « Maths Expertes » en terminale bac général.

Limoges sera le centre "porteur" de l'expérimentation, en lien avec les établissements de Saintes, Libourne et Angoulême. Sainte-Livrade sera « porteur » en lien avec Pau. Pour l'établissement « porteur » : 108 heures année = 3 heures hebdo 2h30 + 30 minutes (en présentiel pour l'établissement pilote et en distanciel pour les autres). Le SNETAP-FSU désapprouve cette normalisation des cours en distanciel et demande les moyens nécessaires à l'ouverture des options et spécialités.

Le Draaf fait remarquer que les CFA sont en meilleure santé financière. L'organisme financeur de l'apprentissage "France Compétences" verse une contribution pour compenser le fait que la branche agricole ne cotise pas. Concernant le rapprochement des CFA et CFPPA, le DRAAF souligne que le code rural ne permet pas la fusion de ces

centres et rappelle que les conseils de centre et de perfectionnement ne peuvent être tenus en commun. Chaque EPL est autonome et peut envisager de rapprocher, mutualiser les fonctionnements entre les centres.

Le SNETAP-FSU rappelle son opposition à la fusion des CFA et CFPPA. L'intégrité des centres constitutifs doit être respectée. Il est nécessaire d'appliquer les textes réglementaires ! Les enseignements de l'apprentissage ou de la formation continue ne sont pas équivalents. Les conseils de ces centres doivent se tenir distinctement !

Le SNETAP-FSU dénonce une nouvelle fois la publicité agressive et trompeuse de certaines MFR ainsi que des procédés illégaux (demande d'arrhes aux familles). Bien que le DRAAF affirme ne pas vouloir pénaliser financièrement les établissements fautifs, il accepte de faire une intervention lors du prochain CREA.

6 - Carte scolaire 2023

Ouverture nette du Bac Pro Agro-équipement au lycée de Barbezieux et du BTSA Gestion forestière à Meymac.

Dans 6 territoires définis par le Conseil Régional, les CFPPA et MFR sont enjoins à répondre conjointement à des appels d'offre pour des formations donnant la capacité à s'installer en agriculture (BPREA pour le public).

Depuis la rentrée scolaire 2018 on compte 44 ouvertures de classe pour 13 fermetures dans le privé soit un bilan de +31. 20 ouvertures pour 7 fermetures dans le public soit un bilan de +13. Le SNETAP-FSU dénonce les conséquences des réformes libérales successives.

Le 27/6 au lycée Marguerite de Valois à Angoulême, le Conseil Régional organise une conférence régionale sur les formations professionnelles initiales en présence des autorités académiques. Elle permettra de partager les priorités et la méthode de travail annoncées dans le protocole sur la carte des formations et en particulier, la réflexion sur les filières et les territoires.

7 - Questions diverses (Posées par l'UNSA et le SNETAP-FSU)

- AESH : tou.tes les AESH seraient bien passé.es en contrat de 3 ans.

Seulement deux « CDIations » ont été effectuées ; l'employeur est dans ce cas le ministère. Sur ces deux CDI , il y aurait déjà eu une démission ! L'objectif est de mutualiser au maximum les besoins afin d'assurer la pérennité des postes.

L'Administration n'écarte pas l'hypothèse de proposer des contrats à temps complet en collaboration avec le MEN toutefois les discussions avec les rectorats n'ont pas été engagées.

Aucune nouvelle concernant l'amélioration des conditions de travail de ces personnels, alors qu'il y a urgence.

- CFA/CFPPA, le SNETAP-FSU demande la réunion de la commission de suivi du protocole régional.

- Nos camarades de l'UNSA font état de risques psychosociaux importants dans les EPL de Limoges et Angoulême. L'Administration explique que ces dossiers sont suivis avec les organisations syndicales par le CHSCTREA, certains depuis plusieurs années. Le SNETAP-FSU rappelle formellement la responsabilité des équipes de direction dans ces situations et insiste pour que le suivi attentif de l'Administration ne se relâche pas.

- Le SNETAP-FSU demande à ce que la subrogation soit maintenue pour les agent.es

ACB dans le cadre des arrêts maladie ; les agent.es doivent continuer à être payé.es par leur établissement, pour qu'il y ait régularisation directe avec les caisses primaires d'assurances maladies. La DRAAF laisse l'autonomie aux EPL concernant ce sujet mais s'engage à revoir la procédure.

Pour le SNETAP-FSU, au regard des conditions de travail des agents et de leurs rémunérations, cette subrogation doit s'appliquer d'office.

- Il y a environ 1500 enseignant.es, en NA. Des postes de contractuel à 100% sont proposés lorsque les besoins ne sont pas pérennes. Mais l'administration n'explique pas comment elle mesure la pérennité d'un poste.

A la rentrée 2022, 2 postes de contractuel.es sont passé.es à 100 %. 9 postes de titulaires sont devenus des postes de contractuel.es ! Il y aurait 20 à 25 % de contractuel.es.

- Le "mixage" des publics (mélange scolaires/apprenti.es) : concerne cette année 2 classes de CAP, 2 classes de Bac Pro et 8 classes de BTS.

- Pass Education : les agent.es contractuel.es sur budget restent écarté.es du dispositif !

Vos représentant.es au CTREA :

Patricia Blandel (Poitiers), Lydie Dubois (Montmorillon), Marie-Christelle Maurand (Brive-Voulezac), Jean-Christophe Berton (Libourne), Alain Godot (Dax), Yannick Le Blanc (Surgères)

Pour toutes informations complémentaires ou questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse :

nouvelle-aquitaine@snetap-fsu.fr